
20th Session of the Human Rights Council

Item 4 – General Debate

Joint Statement on the Human Rights Situation in Bahrain

Geneva, 28 June 2012

Madam President,

I have the honour to make this statement on behalf of Austria, Belgium, Bulgaria, Chile, Costa Rica, Croatia, Czech Republic, Denmark, Estonia, Finland, France, Germany, Ireland, Iceland, Italy, Liechtenstein, Luxembourg, Mexico, Montenegro, Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Romania, Slovakia, Slovenia, Spain and Switzerland.

Our countries attach the outmost importance to the principles that guide the work of the Human Rights Council contained in resolution 60/251 of the General Assembly. We are convinced that constructive dialogue and cooperation are essential to achieve our common goal of promoting and protecting human rights around the world.

We consider that the appointment of the Bahrain Independent Commission of Inquiry was a significant step in the right direction. We commend the report of the Commission and the commitment expressed by Bahrain to implement all its recommendations. We see the specific recommendations in the report as very valuable with a view to ensuring accountability. For this reason, we consider it of utmost importance that the recommendations of the Commission be implemented as soon as possible. The recommendations concerning freedom of expression, freedom of peaceful assembly and freedom of association, political prisoners, human rights activists, and allegations of torture require special attention. Accountability of those who have committed unlawful acts must be ensured.

With this in mind, we jointly express our concern over the human rights situation in Bahrain, both the violations that took place in February and March 2011 as well as the related ongoing ones. We are particularly concerned about the consequences faced by those who protested for democratic change

in a peaceful manner. We call upon the Bahraini government to fully respect their rights of freedom of expression, peaceful assembly and association and especially to ensure the protection of Human Rights Defenders.

To enhance the prompt implementation of the recommendations of the Commission we suggest Bahrain to seek international expertise. Therefore, Bahrain should deepen its cooperation with the Special Procedures of the Human Rights Council. The Special Rapporteur on torture and other cruel, inhuman or degrading treatment or punishment and the Special Rapporteur on the rights to freedom of peaceful assembly and of association have both requested to visit Bahrain. We encourage Bahrain to find specific dates for their respective visits and engage in a constructive manner with them.

From 13 to 17 December 2011, the Office of the High Commissioner for Human Rights undertook a technical visit to Bahrain. Nevertheless, the OHCHR has so far not been allowed to continue this engagement with the Bahraini authorities. We highlight the need for Bahrain to agree with the Office on a comprehensive cooperation plan and a permanent presence of the Office in Bahrain.

We express our hope that the willingness shown by Bahrain to address human rights violations and to restore confidence between its authorities and the people will serve the purpose of informing the Human Rights Council of all the measures undertaken to promote and protect human rights in Bahrain.

Thank you, Madam President.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chili, Costa Rica, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Mexique, Monténégro, Norvège, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et la Suisse.

Nos pays attachent la plus haute importance aux principes qui guident le travail du Conseil des droits de l'homme tels qu'ils ressortent de la résolution 60/251 de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que le dialogue constructif et la coopération sont essentiels pour atteindre notre objectif commun qui est de promouvoir et protéger les droits de l'homme partout dans le monde.

Nous considérons que la création de la Commission d'enquête indépendante sur le Bahreïn a été une étape importante dans la bonne direction. Nous nous félicitons du rapport de la Commission et de l'engagement du Bahreïn de mettre en œuvre toutes ses recommandations. Les recommandations spécifiques figurant dans le rapport sont très précieuses dans la perspective d'établir les responsabilités pénales. C'est pourquoi nous considérons qu'il est très important que les recommandations de la Commission soient mises en œuvre dès que possible. Les recommandations relatives à la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association, les prisonniers politiques, les défenseurs des droits de l'homme et les allégations de torture nécessitent une attention particulière. La responsabilité de ceux qui ont commis des actes illégaux doit être assurée.

C'est conscient de cette nécessité, nous exprimons conjointement notre préoccupation à l'égard de la situation des droits de l'homme au Bahreïn, à la fois en ce qui concerne les violations qui ont eu lieu en Février et Mars 2011 ainsi que celles qui se déroulent actuellement. Nous sommes particulièrement préoccupés par les conséquences subies par les personnes qui ont pacifiquement manifesté en vue d'un changement démocratique. Nous appelons le gouvernement du Bahreïn à respecter pleinement leurs droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association et en particulier d'assurer la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Afin d'améliorer la mise en œuvre rapide des recommandations de la Commission, nous suggérons au Bahreïn de rechercher l'expertise internationale. Par conséquent, le Bahreïn devrait approfondir sa coopération avec les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Le Rapporteur spécial sur la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association ont tous deux demandé à visiter le Bahreïn. Nous encourageons le Bahreïn à fixer des dates concrètes pour leurs visites respectives et s'engager de manière constructive avec eux.

Du 13 au 17 Décembre 2011, le Bureau du Haut Commissaire aux droits de l'homme a entrepris une visite technique au Bahreïn. Néanmoins, le HCDH n'a pas encore été autorisé à poursuivre cet engagement avec les autorités du Bahreïn. Nous soulignons la nécessité pour le Bahreïn de s'accorder avec le Haut Commissariat sur un plan de coopération globale et une présence permanente de l'Office au Bahreïn.

Nous exprimons notre espoir que la volonté affichée par le Bahreïn de remédier aux violations de droits de l'homme et de rétablir la confiance entre ses autorités et le peuple servira le but d'informer le Conseil des droits de l'homme de toutes les mesures prises pour promouvoir et protéger les droits de l'homme au Bahreïn.

Je vous remercie, Madame la Présidente.